



Recours sur succession assurance vie

Par **Cathie.73**, le **29/03/2022** à **23:49**

On me demande de restituer la totalité de la somme que j'ai touché de l'assurance vie de ma tante hélas décédée.

Je touche actuellement le chômage et un peu de rsa. Je suis en procédure de recours avec le département et je suis dans les délais légaux. J'ai également demandé une aide juridictionnelle. Malgré cela ils continuent la procédure par courrier de relance. Que puis-je faire pour ralentir la procédure de relance. J'ai encore un enfant à charge.. Je suis découragée je ne sais plus quoi faire car je n'ai pas cette. Somme et il me semble que je suis dans mes droits de refuser de payer cette somme.

Pouvez vous m'éclairer ?

Merci par avance.

Catherine

Par **Chaber**, le **30/03/2022** à **08:10**

bonjour

Pour quelle raison y-a-il un indu?

Par **youris**, le **30/03/2022** à **11:10**

bonjour,

c'est qui "on " ?

Si "on" vous réclame de restituer cette somme, c'est que "on" estime, au contraire, que vous n'êtes pas dans vos droits d'avoir perçu l'assurance-vie de votre tante.

que vous soyez au chômage et bénéficiaire du RSA, n'interdit pas à "on" de vous réclamer la restitution de cette somme.

salutations